

Le temps **FILE!** Prêt pour la **GCRA?**



QUOI? L'INITIATIVE DE GESTION DES COTISATIONS ET DES RECETTES (GCRA) DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

transformera la façon dont cette dernière gère l'importation des marchandises commerciales au Canada. Dans le cadre de ce projet, les importateurs seront entre autres tenus de créer un compte commercial dans le portail client de la GCRA.



QUI? ENTREPRISES QUI IMPORTENT DES MARCHANDISES COMMERCIALES AU CANADA

Peu importe sa taille ou le nombre d'envois qu'elle importe, votre entreprise sera touchée.



QUAND? 21 OCTOBRE 2024 (VERSION 3)

Il importe de prendre les mesures nécessaires dès maintenant pour vous assurer que vos envois FedEx Express ne seront pas retardés à la douane par l'ASFC lorsque la version 3 de la GCRA sera mise en œuvre.

À FAIRE DÈS MAINTENANT

ÉTAPE 01

Créez votre compte dans le portail client de la GCRA

Il faudra créer un compte d'entreprise dans le portail client de la GCRA pour importer des marchandises commerciales au Canada et permettre aux entreprises de faire des transactions directement avec l'ASFC.

[S'INSCRIRE](#)

ÉTAPE 02

Approuvez notre demande de délégation de pouvoirs

L'approbation de la demande de délégation de pouvoirs de *Federal Express Canada Corporation* nous permettra de continuer à gérer vos activités d'importation commerciale propres à notre entreprise dans le cadre de la GCRA.

[OUVRIR UNE SESSION](#)

ÉTAPE 03

Configurez votre profil d'importateur FedEx

Si FedEx Express est l'un de vos courtiers en douane désignés, la plateforme des profils d'importateur gratuite de FedEx vous aidera à suivre les étapes que vous avez franchies pour vous préparer à la GCRA.

[FAIRE LE SUIVI DES PROGRÈS](#)



BREFS RAPPELS

APPROBATION DU GESTIONNAIRE DE COMPTE D'ENTREPRISE : Le gestionnaire de compte d'entreprise affecté par votre entreprise peut approuver toutes les demandes de délégation de pouvoirs de plusieurs courtiers. Cette approbation est nécessaire même si vous avez déjà un accord général de représentation et une procuration avec FedEx Express.

ACCORD GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION ET PROCURATION : Si vous n'avez pas d'accord général de représentation et de procuration avec FedEx Express, envoyez-nous un courriel à POACANADA@corp.ds.fedex.com. Nous en avons besoin pour agir à titre de courtier en douane.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Écrivez-nous à CARMPROFILE@corp.ds.fedex.com afin de planifier un appel individuel et d'obtenir du soutien pour créer votre compte dans le portail client de la GCRA, approuver notre demande de délégation de pouvoirs, trouver un fournisseur de caution ou verser un cautionnement.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES?



Aperçu du Programme de mainlevée avant paiement (MAP)

DÈS LE LANCEMENT DE LA VERSION 3 DE LA GCRA, les accords de sécurité financière des courtiers en douane (p. ex., cautionnement) du Programme de MAP ne s'appliqueront plus aux importateurs commerciaux. Par conséquent, les importateurs auront l'obligation de déposer leur propre garantie financière pour déclarer en détail toutes les marchandises importées auprès de l'ASFC.

Un fournisseur de caution peut vous aider à répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité financière.

Remarque : Le programme de MAP permet d'obtenir la mainlevée électronique des marchandises importées avant le paiement des droits et des taxes applicables.

TROUVER UNE SOCIÉTÉ DE CAUTIONNEMENT

Visitez le site Web de l'Association canadienne de caution. Dans le répertoire, vous pourrez trouver la société de cautionnement ou le courtier qui correspond à vos besoins.

BONNE NOUVELLE! Pour aider les importateurs à respecter ces exigences, l'ASFC a élaboré un plan de transition.

POUR EN SAVOIR PLUS : Voir le [plan de transition vers le Programme de MAP de l'ASFC](#).

Options de paiement des droits et taxes à l'importation

Le portail client de la GCRA offre le paiement direct des droits et taxes à l'importation auprès de l'ASFC, mais cette option ne sera pas offerte aux clients de FedEx Express avant le lancement de la version 3 de la GCRA.

VERSION ACTUELLE/3 : FedEx Express continuera de payer à l'ASFC les droits et taxes calculés sur les marchandises importées que nous dédouanons en votre nom, puis vous les facturera en conséquence, sauf avis contraire de votre part.

Remarque : Pour éviter les frais en double, il est important de nous aviser si vous souhaitez payer l'ASFC directement.

VERSION 3 SEULEMENT : En tant qu'entreprise cliente de FedEx Express, vous pouvez choisir de payer l'ASFC directement. Il suffit de nous informer à l'avance en remplissant et en soumettant [cette convention](#) par courriel.

Droits et taxes

D'AUTRES QUESTIONS?

Nous sommes là pour vous.

RESSOURCES SUR LA GCRA :

- ▶ [S'INSCRIRE](#) à un webinar sur la GCRA
- ▶ [EXAMINER](#) les documents d'intégration
- ▶ [VISIONNER](#) les tutoriels vidéo
- ▶ [REEMPLIR](#) le Formulaire de contact d'aide au client

EXPERTS DE LA GCRA DE FEDEX :

- ▶ Pour les demandes de renseignements généraux, écrivez-nous à l'adresse clearancehelpline@fedex.com ou composez le **1.800.561.0268**.

Nous sommes là pour vous soutenir.

Ajoutez fedex.ca/GCRA à vos favoris pour un accès rapide et pour obtenir les dernières mises à jour.